

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/11/2025 - B2025/023832 - 2010 B 01088 - 523 021 624 - A'TEAM

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entrepriseA 'TEAM

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise123 RUE MARCEL REYNAUD

38920 CROLLES

Durée de l'exercice précédent*12

Numéro SIRET*52302162400037

Néant☐*

				Exercice N clos le,30062025		N-130062024			
		Brut1		Amortissements, provisions2		Net3		Net4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	691 489	AU	289 285	402 205	412 249		
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	4 915	CV		4 915	4 715		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	5 410	BI		5 410	5 410		
	TOTAL (II)	BJ	701 815	BK	289 285	412 530	422 374		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens		BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT		BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW					
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 069 888	BY	36 966	1 032 922	445 807	
	Autres créances (3)	BZ	57 254	CA		57 254	29 628		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	500 313	CE		500 313	715 581	
Disponibilités		CF	369 445	CG		369 445	766 437		
Charges constatées d'avance (3)*		CH	9 929	CI		9 929	9 748		
TOTAL (III)		CJ	2 006 828	CK	36 966	1 969 862	1 967 201		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 708 643	IA	326 251	2 382 392	2 389 575		
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	5 410	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks		Créances			

* D. 2050 2025 - Bilan - Actif - Exercice clos le 30/06/2025 - Dossier N° 001371 en Euros

m LR

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067 (2025)

Désignation de l'entreprise A' TEAM ANNÉE _____ ou exercice
du 01/07/2024
Adresse 123 RUE MARCEL REYNAUD 38920 CROLLES au 30/06/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ❶		- de l'exercice ❶	
- de l'exercice précédent ❷		- de l'exercice précédent ❷	
Nom et qualité du signataire		A <u>CROLLES</u> le _____	
DEBROSSE NICOLAS GERANT		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SS
m LR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072024	et clos le	30062025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre			☒		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A' TEAM		123 RUE MARCEL REYNAUD	
SIRET	5 2 3 0 2 1 6 2 4 0 0 0 3 7	38920 CROLLES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ARCHITECTE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	447 301	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BEDEL 48 RUE BIZANET 38000 GRENOBLE Tél: 0476541822			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
			Date: Lieu CROLLES
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature DEBROSSE NICOLAS
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

JS
3 LR

SS
LR

A TEAM

123 RUE MARCEL REYNAUD

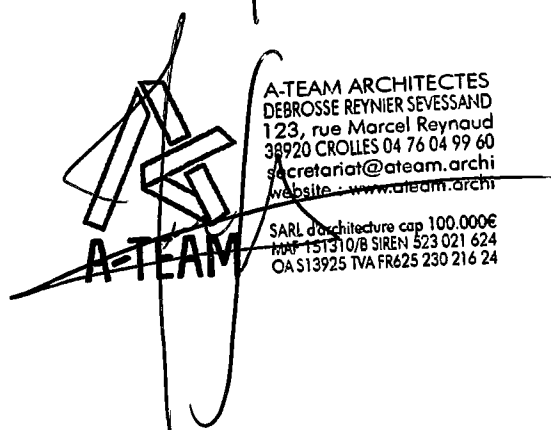
38920 CROLLES .

PLAQUETTE FISCALE &

COMPTES ANNUELS du 01/07/2024 au 30/06/2025

- Bilan actif-passif
- Soldes intermédiaires de gestion
- Compte de résultat

certifiée sincère



certifié sincère



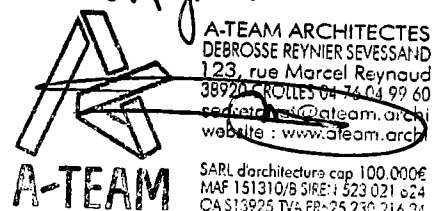
BEDEL

48 RUE BIZANET

38000 GRENOBLE

0476541822

certifié sincère



SS
mm LR

Désignation de l'entreprise		A ' TEAM		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 100 000 .)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	883 155	659 047	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	349 924	451 172	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 343 080	1 220 219	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	103 944	144 130	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	37 673	27 107	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	169 467	161 399	
	Dettes fiscales et sociales	DY	586 616	652 093	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	141 612	184 627	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 039 312	1 169 356		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 382 392	2 389 575		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	941 369	1 025 226	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SS

mg VE

SARL A'TEAM

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 100.000,00 Euros
Siège Social : CROLLES (38920) 123 rue Marcel Reynaud
523 021 624 RCS de GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 juin 2025**

Monsieur Nicolas DEBROSSE, Monsieur Johann SEVESSAND et Loïc REYNIER DIT LARCHE, associés et gérants de la société "SARL A'TEAM", ont, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, établi le présent rapport spécial de gérance visé à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, sont intervenues les conventions suivantes :

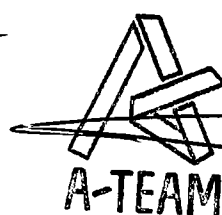
Conventions concernées (énumération)	Date de conclusion	Nature et objet	Modalités essentielles	Personnes intéressées
Compte courant d'associé	01/06/2010	Compte courant d'associé	Montant 13.213,93 € au 30/06/202 Outre intérêts	M. Nicolas DEBROSSE
Compte courant d'associé	01/06/2010	Compte courant d'associé	Montant 13.100,93€ au 30/06/2025 Outre intérêts	M. Johann SEVESSAND
Compte courant d'associé		Compte courant d'associé	Montant 11.358,29€ au 30/06/2025 Outre intérêts	M. Loïc REYNIER
Rémunération d'associé ou du gérant	Exercice	Rémunération d'associé ou du gérant avec prime	Montant 78.750,00€	M. Nicolas DEBROSSE
Rémunération d'associé ou du gérant	Exercice	Rémunération d'associé ou du gérant avec prime	Montant 76.009,00€	M. Johann SEVESSAND
Rémunération d'associé ou du gérant	Exercice	Rémunération d'associé ou du gérant avec prime	Montant 63.592,00€	M. Loïc REYNIER
Rémunération d'associé ou du gérant	Exercice	Cotisations sociales prises en charge par la société	Montant 91.456,55€	M. Nicolas DEBROSSE
Rémunération d'associé ou du gérant	Exercice	Cotisations sociales prises en charge par la société	Montant 88.128,55€	M. Johann SEVESSAND
Rémunération d'associé ou du gérant	Exercice	Cotisations sociales prises en charge par la société	Montant 76.927,40€	M. Loïc REYNIER
Utilisation de véhicule du gérant ou d'associé	Exercice	Prise en charge par la société	Montant 0 €	M. Nicolas DEBROSSE
Utilisation de véhicule du	Exercice	Prise en charge	Montant	M. Johann

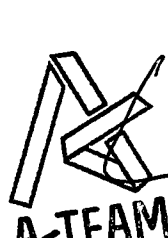
SS
mg LR

Conventions concernées (énumération)	Date de conclusion	Nature et objet	Modalités essentielles	Personnes intéressées
gérant ou d'associé		par la société	0 €	SEVESSAND
Utilisation de véhicule du gérant ou d'associé	Exercice	Prise en charge par la société	Montant 0 €	M. Loïc REYNIER

Les gérants


A-TEAM ARCHITECTES
DEBROSSE REYNIER SEVESSAND
123, rue Marcel Reynaud
38920 CROLLES 04 76 04 99 60
secretariat@ateam.archi
website : www.ateam.archi
SARL d'architecture cap 100.000€
MAF 151310/B SIREN 523 021 624
CA S13925 TVA FR625 230 216 24


A-TEAM ARCHITECTES
DEBROSSE REYNIER SEVESSAND
123, rue Marcel Reynaud
38920 CROLLES 04 76 04 99 60
secretariat@ateam.archi
website : www.ateam.archi
SARL d'architecture cap 100.000€
MAF 151310/B SIREN 523 021 624
CA S13925 TVA FR625 230 216 24


A-TEAM ARCHITECTES
DEBROSSE REYNIER SEVESSAND
123, rue Marcel Reynaud
38920 CROLLES 04 76 04 99 60
secretariat@ateam.archi
website : www.ateam.archi
SARL d'architecture cap 100.000€
MAF 151310/B SIREN 523 021 624
CA S13925 TVA FR625 230 216 24

SARL A'TEAM

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 100.000,00 Euros

Siège Social : CROLLES (38920) 123 rue Marcel Reynaud
523 021 624 RCS de GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le TROIS NOVEMBRE
A 18 heures 00
Au siège social de la société**

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire.**

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas DEBROSSE, agissant en qualité de gérant.

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

Sont présents :

- Monsieur Nicolas DEBROSSE,
- Monsieur Johann SEVESSAND,
- Monsieur Loïc REYNIER DIT LARCHE

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Les associés reconnaissent expressément que tous les documents nécessaires à la présente assemblée générale (comptes annuels, rapports de gestion, texte des résolutions proposées,) leur ont été adressés quinze jours avant la date de la présente assemblée conformément aux dispositions de l'article R. 223-18 du Code de commerce et tenus à leur disposition au siège social.

EXPOSE

En leur qualité de gérants de la société, Monsieur Nicolas DEBROSSE, Monsieur Johann SEVESSAND et Monsieur Loïc REYNIER DIT LARCHE ont établi les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2025 ; ils ont également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Le rapport de gestion spécial établi par les gérants relate les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Les gérants notent que le résultat d'exploitation est bénéficiaire.

L'évolution de l'activité prévisible est une augmentation de 5 % du chiffre d'affaires pour le futur exercice.

La société n'a enregistré aucune activité en matière de recherche et de développement à l'actif du bilan de l'exercice écoulé.

ORDRE DU JOUR

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025,
- l'affectation des résultats de l'exercice,
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- la délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

SS
MD LR

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après lecture du rapport de gestion, des comptes, de l'inventaire et de l'annexe, approuve les opérations résumées dans ce rapport et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 qui font apparaître un bénéfice d'exploitation de 451.745 € et un résultat net comptable de 349.924 €.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, la collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice distribuable s'élevant à un montant global de 349.924 Euros de la manière suivante :

- au poste "autres réserves", la somme de 174.465,29 Euros
- dividendes 175.458,71 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir entendu le rapport spécial sur une convention visée à l'article L. 223-19 du code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer est atteint, déclare l'approuver.

L'associé intéressé n'a pas pris part au vote conformément à la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de Commerce, et à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

SS
mb LR

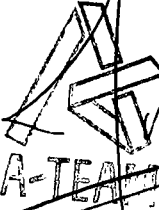
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le gérant et associés.

 A-TEAM ARCHITECTES
DEBROSSE REYNIER SEVESSAND
123, rue Marcel Reynaud
38920 CROLLES 04 76 04 99 60
secretariat@ateam.archi
website : www.ateam.archi
SARL d'architecture cap 100.000€
MAF 15131078 SIREN 523 021 624
CA 013925 TVA FR625 230 216 24

 A-TEAM ARCHITECTES
DEBROSSE REYNIER SEVESSAND
123, rue Marcel Reynaud
38920 CROLLES 04 76 04 99 60
secretariat@ateam.archi
website : www.ateam.archi
SARL d'architecture cap 100.000€
MAF 15131078 SIREN 523 021 624
CA 013925 TVA FR625 230 216 24

 A-TEAM ARCHITECTES
DEBROSSE REYNIER SEVESSAND
123, rue Marcel Reynaud
38920 CROLLES 04 76 04 99 60
secretariat@ateam.archi
website : www.ateam.archi
SARL d'architecture cap 100.000€
MAF 15131078 SIREN 523 021 624
CA 013925 TVA FR625 230 216 24

LR

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Décision des associés valablement réunis en assemblée générale ordinaire le 3 novembre 2025

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, la collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice distribuable s'élevant à un montant global de 349.924 Euros de la manière suivante :

- au poste "autres réserves", la somme de 174.465,29 Euros
- dividendes 175.458,71 Euros

Pour copie certifiée conforme


A-TEAM ARCHITECTES
DEBROSSE REYNIER SEVESSAND
123, rue Marcel Reynaud
38920 CROZES 04 76 04 27 60
secretariat@atteam.archi
website : www.atteam.archi
SARL d'architecture cap 100.000€
MAF 151310/B SIREN 523 021 623
CA 513925 TVA FR25 230 216 24


A-TEAM ARCHITECTES
DEBROSSE REYNIER SEVESSAND
123, rue Marcel Reynaud
38920 CROZES 04 76 04 27 60
secretariat@atteam.archi
website : www.atteam.archi
SARL d'architecture cap 100.000€
MAF 151310/B SIREN 523 021 623
CA 513925 TVA FR25 230 216 24


A-TEAM ARCHITECTES
DEBROSSE REYNIER SEVESSAND
123, rue Marcel Reynaud
38920 CROZES 04 76 04 27 60
secretariat@atteam.archi
website : www.atteam.archi
SARL d'architecture cap 100.000€
MAF 151310/B SIREN 523 021 623
CA 513925 TVA FR25 230 216 24

SS

10 12